

PV du Conseil Municipal du 05/06/2026 à 18h30

Présents : Léa ARCANGELI, Jean CAZES, Jean-Paul ESTRADE, Patricia ESTRADE, Colette FABRE, Jacques FONTAS, Michel MATHIEU, Véronique VRIET.

Excusés : Michèle ARCANGELI donne procuration à Véronique VRIET, Hugo ARCANGELI donne procuration à Léa ARCANGELI, Gabriel THORE donne procuration à Jacques FONTAS.

Léa ARCANGELI est désignée secrétaire de séance.

1. Validation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 avril 2026

Adopté à l'unanimité. Jean CAZES et Léa ARCANGELI signent le PV. Il sera affiché au tableau d'affichage à l'intérieur de la Mairie.

2. Compte rendu de réunion

AG PNR

Jean Cazes

Dans l'attente de la mise en place du syndicat mixte devant gérer le Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées et suite aux dernières élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la gouvernance de l'association.

Présidente : Carole Delga

1^{ère} Vice-Présidente : Marie Christine Llorens

Le bureau est en cours de constitution.

Le syndicat mixte devrait se mettre en place avant la fin de l'année.

CD 31

Jean Cazes

Rencontre avec le Président Vincini dans le cadre de la Communauté des Communes.

Monsieur le Président assure que tous les engagements pris seront honorés. Par la suite, il sera demandé aux communes d'établir une priorisation dans leur demande.

Concernant Arbas, l'inscription sur la plateforme d'appui aux territoires est validée dans le cadre du réaménagement du centre bourg. Première prise de contact courant juin (12/06)

Une fois ce premier contact pris, les échanges seront portés à la connaissance du CM. Une concertation citoyenne aura lieu comme nous l'avions évoqué pendant notre réunion de campagne électorale.

Syndicat des écoles

Jean Cazes, Jacques Fontas.

Remboursement des frais d'écoles aux communes :

Les communes paient des frais, en particulier en matière de fluides (électricité, chauffage, eau), pour des consommations sur les bâtiments scolaires. Le syndicat rembourse aux communes les frais lui incombant. Par délibération du 18 avril 2025, le conseil syndical a retenu le principe d'un remboursement au m², avec prorata temporis (temps passé dans les structures) le cas échéant, et après relevé des surfaces. La somme remboursée en 2024 a été globalement de 40 190 €. Il est proposé de conserver la même enveloppe budgétaire pour les remboursements des frais.

En ce qui concerne Arbas, 149,94m² (salles de classe, cantine, 50% salle polyvalente) remboursement 4 950 € (4463 € en 2025).

Une commune a émis un refus et a demandé la reprise du métrage. En conséquence, le point a été retiré du vote et devra être soumis à une nouvelle délibération lors d'une prochaine

réunion du conseil syndical(CS). Tant que cette délibération n'aura pas été adoptée, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Cantine :

Dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement a mis en place la « cantine à 1€ ». Cette action permet de faire bénéficier à certaines familles d'un tarif du repas à 1€. Le gouvernement prend en charge 3€ par repas, Dans le cadre de l'objectif Egalim, on peut bénéficier, sous conditions, de 1€ supplémentaire. Afin de bénéficier de la convention triennale il faut remplir les conditions suivantes : La grille tarifaire doit comporter au moins trois tranches dont : – Une tranche doit au moins être inférieure ou égale à 1€, – Une tranche doit être supérieure à 1€, Le tarif inférieur ou égal à 1€ doit être attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1 000 €. L'objectif Egalim rempli l'année dernière, nous pourrions bénéficier d'une prise en charge à 4€. Le syndicat propose de rester sur les tarifs votés en 2025 pour les familles. Familles des communes membres du syndicat :

QF < 1000€ : 1 €/repas ; QF entre 1001 et 1199 € : 3 €/repas ; QF entre 1200 et 1499 € 3.92€/repas ; QF > 1500 € : 4 €/repas.

La loi EGALIM vise à rémunérer plus justement les agriculteurs tout en améliorant la qualité des produits dans nos assiettes. En restauration collective : elle fixe un objectif d'au moins 50 % de produits durables/qualité dont 20 % bio, et prévoit une réduction progressive de certains plastiques, un menu végétarien par semaine.

Concernant le dispositif « Ma Cantine », il a été rappelé que les gestionnaires de restauration scolaire doivent veiller au respect des conditions et obligations prévues par ce dispositif.

Canicule :

Il a été souligné que les épisodes de canicule interviennent désormais de manière plus précoce au cours de l'année scolaire. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, douze ventilateurs ont été acquis. Il est envisagé de réaliser un audit thermique afin d'évaluer les performances des bâtiments et de mieux connaître les caractéristiques des locaux. Cette démarche a également pour objectif d'inciter les communes à engager des travaux d'amélioration et d'adaptation des locaux aux fortes chaleurs.

Haute-Garonne environnement

Jacques Fontas

Dans le cadre des actions proposées par Haute-Garonne Environnement, Jacques Fontas a rencontré l'enseignante de l'école afin de lui présenter les différents ateliers pédagogiques disponibles.

Assemblée Réseau 31

Patricia Estrade et Jean-Paul Estrade

Mme Claire Voungny, maire de Labarthe-Rivière, a été élue présidente, M. Jean-Paul Estrade-premier vice-président et Mme Ségard (Soueich) deuxième vice-présidente. Les membres du conseil syndical ont également été élus et se réuniront le 18 juin prochain.

Des questions subsistent concernant la prise en charge du projet d'assainissement sur la commune par Réseau 31. Il convient de préciser si des coûts resteront à la charge de la commune, quelle qu'en soit la forme (participation directe, remboursement sous forme d'annuités ou autre dispositif de financement). Un courrier sera adressé au président afin d'obtenir des éclaircissements sur ce point.

Assemblée SDEHG :

Michel Mathieu, Gabriel Thore

L'assemblée du SDEHG a élu les représentants au syndicat.

Concernant le projet d'ombrières photovoltaïque, la candidature de la commune est bien retenue et devrait figurer dans les prochaines réalisations.

3. Délibération

Monsieur le Maire informe que conformément à la circulaire INTP2611651C du 6 mai 2025 du Ministre de l'Intérieur il convient de procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. L'arrêté du 13 mai 2026 fixe le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux à désigner pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Pour les conseils municipaux composés de 11 membres, il convient de désigner 1 délégué et 3 suppléants.

Objet : Election d'un délégué au scrutin sénatorial

Référence : 202605A

Après avoir procédé aux opérations de vote :

Jean CAZES est élu délégué au scrutin sénatorial du 27 septembre 2026.

Objet : Election de trois suppléants au scrutin sénatorial

Référence : 202605B

Après avoir procédé aux opérations de vote :

Michel MATHIEU, Patricia ESTRADE, Léa ARCANGELI sont élus suppléants au scrutin sénatorial du 27 septembre 2026.

Objet : Désignation des membres de la commission des impôts directs

Référence : 202605C

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de renouveler la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

Les conditions à remplir :

- être âgés de 18 ans au moins.
- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, Taxe habitation sur résidence secondaire, Cotisation foncière des entreprises).

Il convient de désigner 24 noms (12 titulaires, 12 suppléants) parmi lesquels le Directeur Départemental des finances publiques désignera les commissaires.

Cette commission est composée :

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission.
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr présente l'ensemble des informations relatives à cette commission.

<u>Nom</u>	<u>Présence</u>	<u>Qualité</u>	<u>Impositions directes locales</u>
<u>Verboon</u>	<u>Annemieke</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Dupierriis</u>	<u>Loic</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>

<u>Arcangeli</u>	<u>Pierre</u>	<u>T</u>	<u>THRS</u>
<u>Pradère</u>	<u>François</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Arcangeli</u>	<u>François</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Rebreyend</u>	<u>Thomas</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Robert</u>	<u>Jean Philippe</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Bute</u>	<u>Jocelyn</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Daurut</u>	<u>Christian</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Estrade</u>	<u>Jean Paul</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Fontas</u>	<u>Jacques</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Salviac</u>	<u>Nicolas</u>	<u>T</u>	<u>TF</u>
<u>Marcos</u>	<u>Béatrice</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Cazes</u>	<u>Josette</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Christen</u>	<u>Valérie</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Vigneau</u>	<u>Marie José</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Fontas</u>	<u>Béatrice</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Pradère</u>	<u>Johan</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Sentenac</u>	<u>Corinne</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Cambefort</u>	<u>Liliane</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Dulac</u>	<u>Julien</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Pradère</u>	<u>Hélène</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Vriet</u>	<u>Véronique</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>
<u>Brisset</u>	<u>Jean Marc</u>	<u>S</u>	<u>TF</u>

Délibération votée à l'unanimité.

Objet : Attribution des subventions aux associations
Référence : 202605D

Monsieur le Maire propose de voter individuellement les subventions pour les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes à l'unanimité pour l'année 2026 :

- Club Profil 1 100 €
- Boucs and Bikes VTT 150 €
- Football club Montastruc Vallée de l'Arbas 200 €
- Comité des fêtes 5 000 €
- Foyer rural 1 200 €
- Association Solidarité CGS (Actions sociales diverses) 150 €
- Association Femmes de Papiers 350 €
- SOS Méditerranée 150 €
- Bibliothèque 800 €
- Association des Parents d'Elèves (APE) 150 €
- Pays de l'Ours Adet 1 500 €
- La Sève 250 €
- Parc Naturel Régional 114 €

Subvention à l'association Club Profil :

Il a été précisé que le Club Profil bénéficiait jusqu'à présent d'une subvention annuelle de 400 €. Dans le cadre du projet d'investissement (aménagement du Planot), l'association sollicite une subvention exceptionnelle complémentaire de 700 €, portant ainsi le montant total attribué à 1 100 € pour l'exercice en cours.

L'association prendra en charge la réalisation et le financement des travaux (mise en place d'un revêtement synthétique sur l'aire de décollage du Planot) . Les devis établis font apparaître un coût prévisionnel de 17 540 €.

Michel Mathieu et Jacques Fontas soulignent leur souhait que l'association puisse davantage participer à l'animation du centre du village. Une vigilance particulière est également demandée quant à la propreté du site.

Subvention au Comité des Fêtes :

Madame Léa ARCANGELI et Hugo ARCANGELI, membre du bureau, ne prennent pas part au vote.

Gabriel Thore, s'interroge quant à la répartition des subventions entre associations et à la maîtrise des dépenses du Comité des Fêtes.

Léa Arcangeli rappelle que la fête du village est un événement annuel important autour duquel les habitants ainsi que ceux des villages voisins se retrouvent et qui rassemble un large public de tous âges. La question des dépenses est étudiée chaque année lors de la préparation du budget et des économies sont systématiquement recherchées. La préparation des repas est assurée essentiellement par les membres de l'association, ce qui permet de réduire très significativement les coûts. Grâce à cette implication et au soutien financier de la commune, le Comité des fêtes parvient à équilibrer son budget et peut même dégager un léger bénéfice certaines années lorsque les conditions météorologiques sont favorables. Il est également rappelé que cette subvention est essentielle pour maintenir des animations de qualité, notamment les apéritifs-concerts et les discos, dont les coûts ont fortement augmenté ces dernières années.

Subvention au Foyer Rural :

M. le Maire souligne la qualité du dossier présenté par le Foyer Rural.

Le dossier fait état de nombreuses animations organisées tout au long de l'année : Halloween, animations sur le marché, journées jeux de société et ateliers de vannerie. Plusieurs projets sont également annoncés pour 2026, dont la mise en place régulière de scènes ouvertes, fête de la patate ainsi que le maintien des principales manifestations existantes.

Une subvention de 1 135 € est sollicitée.

À l'issue de l'examen de l'ensemble des demandes de subventions, un reliquat de 151 € subsiste par rapport au montant inscrit au budget. M. le Maire propose de répartir cette somme entre le Foyer Rural et Mémoire de l'Arbas, en reconnaissance de leur implication dans la vie locale, soit 65 € supplémentaires pour le Foyer Rural.

La subvention attribuée au Foyer Rural est ainsi portée à 1 200 €. M. le Maire félicite l'association pour son dynamisme et l'encourage à poursuivre ses actions.

Subvention au Rouède Arbas Pétanque (RAP) :

Concernant une éventuelle subvention au RAP, M. le Maire rappelle que l'association n'organise actuellement pas d'activité sur la commune d'Arbas. Il indique qu'une participation financière pourra être envisagée lorsque des concours ou autres animations seront mis en place localement, comme ça a pu être discuté avec des représentants du club.

Objet : Subvention à l'association Mémoire de l'Arbas

Référence 202605E

Monsieur le Maire propose de voter la subvention pour l'association Mémoire de l'Arbas.

Patricia Estrade et Jacques Fontas, membres du bureau, ne prennent pas part au vote.

M. le Maire félicite l'association pour son implication dans la vie locale et les animations proposées au village.

Comme précisé précédemment, à l'issue de l'examen de l'ensemble des demandes de subventions, un reliquat de 151 € subsiste par rapport au montant inscrit au budget. M. le Maire propose de répartir cette somme entre le Foyer Rural et Mémoire de l'Arbas, en reconnaissance de leur implication dans la vie locale, soit 86 € supplémentaires pour Mémoire de l'Arbas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue à l'unanimité une subvention de 586€ à l'association Mémoire de l'Arbas pour l'année 2026.

Objet : Subvention association « Les chats libres de la vallée de l'Arbas »

Référence 202605F

Monsieur le Maire propose de voter la subvention pour l'association Les chats libres des 3 vallées.

Une discussion s'engage concernant l'alimentation des chats errants. Plusieurs membres du Conseil soulignent que le nourrissage à proximité des habitations peut occasionner des nuisances pour certains riverains et contribuer à la présence croissante de chats dans le village.

Le Conseil reconnaît toutefois l'utilité du travail mené par l'association, dont l'objectif est de capturer puis de stériliser les chats errants. Plusieurs opérations ont déjà pu être réalisées grâce au soutien de la commune et aux actions organisées par l'association pour récolter des fonds.

Si l'objectif de l'association est partagé par tous, les modalités de nourrissage font débat. Il est proposé qu'une rencontre soit organisée entre l'association et le Conseil municipal afin d'échanger sur ses actions et son fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de 300 € à l'association Les chats libres des 3 vallées à la majorité de 6 voix pour, 1 abstention de Colette Fabre, 4 contre de Véronique Vriet, Michèle Arcangeli, Michel Mathieu, Jean Paul Estrade.

Objet : Demande de subvention mise en place d'une vidéo protection

Référence : 202605G

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une vidéo surveillance en protection de l'œuvre d'art installée place de la mairie.

Pour ce faire, il propose de solliciter le Conseil Départemental d'une demande de subvention dans le détail suivant :

Montant HT 2 750,00 € ; TVA 550,00 € ; TTC 3 300,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de sécuriser l'œuvre d'art par l'installation d'une vidéo surveillance du site et de ses abords directs.
- d'établir le financement suivant :

Dépenses	3 300,00
Immobilisation en cours c/2131	3 300,00
Recettes	3 300,00
Subvention département c/1323 40%	1 100,00
TVA	550,00
Part communale	1 650,00

De solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une aide de 40% et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Objet : Affectation de résultats 2025 – Budget Communal

Référence : 202605H

Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 127 756,14 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement affectation à l'excédent reporté (recette 002)	99 902.57
Investissement déficit résiduel (compte 1068)	27 853.57

Objet : Affectation de résultats 2025 – Budget Photovoltaïque

Référence : 202605I

Après avoir approuvé le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025.
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025
Constatant que le CFU fait apparaître un excédent de 777,96 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Fonctionnement affectation à l'excédent reporté (recette 002)	380.86
Investissement déficit résiduel (compte 1068)	417.10

Objet : Modification budgétaire Budget Communal

Référence : 202605J

Sur le budget sylviculture clôturé par délibération 202507A du 26 décembre 2025, 2 pièces dépenses non régularisées depuis 2022. Double émission de titres de l'ONF 17,41 € et 33,75 €. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative présentée ci-dessous.

Monsieur le Maire propose le virement de crédits suivant :

Section fonctionnement

Compte augmenté	Libellé	montant
D673/67	Titres annulés (exercice antérieur)	52,00

Compte diminué**Libellé****montant**

D61558/011

Autres biens immobiliers

52,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification budgétaire proposée.

4. Information sur les emprunts en cours**Situation des emprunts de la commune**

Objet de l'emprunt	Organisme	Durée du contrat	Date de fin	Montant du contrat	Dette 01/01/2026	Annuités
Photovoltaïque	CRCA Mutuel	12 ans	Août-28	18 300	5 207.28	1735.76
Création Multiservices	Caisse épargne	20 ans	Déc -37	55 060	39 300	3275
Radiateurs bâtiments communaux	Caisse épargne	15 ans	Janv-34	105 500	72 213.48	8023.72
Réseau chaleur bois	Caisse épargne	30 ans	Févr-49	263 200	223 889.03	12 103.20
Pré commun + toit presbytère	CRCA Mutuel	20 ans	Mai-42	72 279	68 434.86	4025.58

M. Le Maire précise que ces opérations ont été subventionnés à hauteur d'environ 80%.

5. Questions diverses

Monsieur le Maire informe

- La remise en état de la parcelle 1b coupe du bois au lieu-dit Le Planot est en cours de réalisation par l'entreprise Montegut,

- Les commissions de la communauté des communes Cagire Garonne Salat vont débiter ce mois-ci. En cas d'impossibilité de participer, pensez à formuler vos excuses.

- Mise en place réunion de travail bimestrielle.

- Monsieur le Maire fait part d'un courrier concernant une proposition d'achat de l'ancien terrain des gendarmes. Cette demande ne peut être retenue, ce terrain étant susceptible d'accueillir des installations liées au projet d'assainissement. M. le Maire recevra les demandeurs afin d'expliquer la situation.

-Concernant l'appel d'offres relatif à la seconde tranche du réseau de chaleur bois, le bureau d'étude EREAH procède actuellement à l'analyse des candidatures reçues. Les premières offres apparaissent supérieures à l'estimation budgétaire initiale. La commune reste dans l'attente des dernières propositions, suite à la négociation.

-M. Chouquet Johan reprendra l'exploitation du multiservice à compter du 1er juillet 2026. L'état des lieux de sortie est prévu le 26 juin.

- Le responsable qualité de la Société Primagaz a validé le site de dépôt de bouteilles de gaz.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 03 juillet 2026.

Fin du Conseil à 21 h 00 .

Le Maire
Jean CAZES



La secrétaire
Léa ARCANGELI